



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Adhésion à l'association IFGP (Institut Français de Gouvernance Publique)

Séance du 17 décembre 2020

Convocation du 11 décembre 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à 19 h 30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le onze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, en visioconférence en direct sur le site sceaux.fr

Etaients présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, MM. Numa Isnard, Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etait représentée :

Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy

Secrétaire de séance :

M. Philippe Laurent

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 17 décembre 2020

OBJET : Adhésion à l'association IFGP (Institut Français de Gouvernance Publique)

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de participer aux réflexions de l'association IFGP (Institut Français de Gouvernance Publique),

Considérant les modalités d'adhésion à l'association,

Après en avoir délibéré, à la majorité (5 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby)

DECIDE d'adhérer à l'association IFGP (Institut Français de Gouvernance Publique) dont le siège social est situé 15 rue Saint-Dominique 75007 Paris.

DESIGNE M Philippe LAURENT, membre titulaire et Mme Chantal BRAULT, membre suppléant, représentants du conseil municipal au sein de l'association.

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

AUTORISE le maire à procéder au règlement de la cotisation d'un montant de 800 € pour l'année 2021.

PRECISE que cette dépense est inscrite au budget 2021 de la Ville.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

